

## Ville du MESNIL-LE-ROI

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal en date du 10 septembre 2016, Monsieur le Maire du Mesnil-le-Roi a décidé de l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme qui se déroulera du **Mardi 4 octobre 2016 au Samedi 5 novembre 2016**

Monsieur Henri MYDLARZ, Ingénieur des Travaux Publics, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Versailles et Monsieur Jean-Pierre LENTIGNAC, Ingénieur, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera en mairie du Mesnil-le-Roi, au service Urbanisme, 1 rue du Général Leclerc du mardi 4 octobre 2016 à 9h00 au samedi 5 novembre 2016 à 11h30, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le mardi 4 octobre 2016 de 9h00 à 11h45
- le mercredi 12 octobre 2016 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 27 octobre 2016 de 14h00 à 17h00
- le samedi 5 novembre 2016 de 9h00 à 11h30

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie du Mesnil-le-Roi  
1 rue du Général Leclerc  
78600 LE MESNIL LE ROI

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique.plu@ville-lemesnilleroi.fr](mailto:enquete-publique.plu@ville-lemesnilleroi.fr). Ces courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie du Mesnil le Roi dès la publication du présent arrêté. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : [www.lemesnilleroi.com](http://www.lemesnilleroi.com).

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie du Mesnil le Roi et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de la procédure, le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme pourra être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la mairie du Mesnil le Roi.

Le Maire, Serge CASERIS

